

Stratégie de la dette Bilan 2022 et perspectives 2023

AVIS



Assemblée Plénière du 14 décembre 2022

Rapporteur : Bernard SILVESTRO, 1^{er} collègue, Président de la Commission **Finances et Fonctionnement**

Chargée de Mission : Christiane GAU

Travaux conduits par la Commission Finances et Fonctionnement dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional

Avis adopté à l'unanimité des 109 votants

Stratégie de la dette -Bilan 2022 et perspectives 2023

Table des matières

1. OBJET DU RAPPORT	4
2. COMMENTAIRES DU CESER	4
a. Sur la situation du stock de la dette	4
b. Sur la structure des taux.....	4
c. Sur l'épargne	4
d. Sur l'encours de la dette et les risques	5
3. CONCLUSION	5
EXPLICATIONS DE VOTE	6

1. OBJET DU RAPPORT

Réglementairement, la Région doit présenter un bilan de son état d'endettement. Elle doit également définir sa stratégie d'endettement pour l'exercice à venir, lors de l'élaboration de son budget pour l'année N+1.

Le rapport qui nous est soumis présente donc

- D'une part, la classification de l'encours de la dette de la Région, sa répartition entre taux fixes et taux variables, les opérations de couverture par contrats de swaps ;
- D'autre part la stratégie d'endettement pour l'année 2023.

2. COMMENTAIRES DU CESER

a. Sur la situation du stock de la dette

Les comptes 2022 bénéficient, grâce au report du résultat 2021 et au dynamisme de la TVA, d'un niveau de recettes supérieur aux prévisions. Cette opportunité conjoncturelle permet à la Région d'envisager un moindre recours à l'emprunt : - 20 M€ sur l'emprunt d'équilibre de 2022.

Cet arbitrage illustre l'attention portée par la Région à l'application de la « feuille de route » décidée en début de mandature, qui prévoit notamment la limitation de l'encours de la dette en dessous du seuil de 3 milliards d'encours.

Le CESER relève cependant que les circonstances auraient pu justifier d'une utilisation de cet accroissement ponctuel de ses ressources pour soulager des pressions inflationnistes, liées notamment aux coûts de l'énergie.

b. Sur la structure des taux

A l'inquiétude forte liée à la hausse des taux s'ajoute les risques liés à leur volatilité et au niveau des index de taux courts (ESTER et EUR 12). Ces taux ont été utilisés comme base de SWAPS, à un moment où ils étaient extrêmement faibles voire négatifs.

La prévision d'un recours renforcé aux SWAPS en 2023 et la dotation très importante et en forte augmentation des enveloppes financières qui leur seront affectées, illustrent la difficulté de la situation à venir, surtout si l'on observe les retournements de différentiels de taux intervenus depuis le début de l'année 2022.

Par ailleurs, la prévision d'augmentation de la charge financière (environ +20% ; 60,5 M€) mériterait que soit explicitée son articulation avec la stratégie d'utilisation des SWAPS de taux.

De la même manière, les effets du rééquilibrage entre dette à taux fixe (moins de 60%) et dette à taux variable (34%) pourraient également être plus éclairés.

La prudence restera de mise sur le recours aux crédits revolving pour assurer la trésorerie.

c. Sur l'épargne

Le niveau d'épargne budgétée reflète les contraintes auxquelles les comptes de la Région sont exposés, qu'il s'agisse des conséquences des mouvements d'inflation où des sujets d'origine strictement financière.

Il résulte de ces évolutions une dégradation de la capacité de désendettement à 7,9 années.

d. Sur l'encours de la dette et les risques

Les projections retenues au titre du budget 2023 indiquent que, toutes choses égales par ailleurs, la pression sur les niveaux d'épargne et le recours à la dette devrait reprendre, les conditions de formation de l'épargne ne permettant pas de disposer des marges de manœuvre nécessaires.

3. CONCLUSION

La somme des contraintes subies, les évolutions défavorables des contextes économique, géopolitique et financier ne laissent que peu de marges à la Région qui entend par ailleurs maintenir un programme d'investissement important. Les impacts budgétaires de l'orientation 100% climat ne sont pas encore intégrés à la prévision financière.

L'exercice de pilotage s'avère très délicat.

La mention relevée sur l'éventualité de refinancement auprès de la BCE constituerait peut-être une des pistes de sécurisation de la gestion de la dette.

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} Collège

Intervention d'Anne MARTEL REISON

Intervention d'Anne MARTEL REISON au nom du 1er collègue

Après les réductions du recours à l'emprunt sur les exercices précédents (210 M€ pour 2022, 195 M€ pour 2021 et 20 M€ pour 2022), l'encours de la dette de la Région au 1^{er} janvier 2023, attendra 2,591 Md€, avec une répartition d'emprunts de 60% à taux fixes, 6% à taux zéro et 34% à taux variables.

Le 1er collègue approuve la démarche dynamique et contrôlée de la Région dans une gestion active de l'encours de la dette afin de maîtriser au maximum les risques, par :

- le biais de SWAP avec : une minimisation de la charge financière, estimé à 40,4 M€ depuis la mise en œuvre du processus, et une limitation de la couverture de risque de taux en positionnant une partie de son encours sur des taux variables quand les taux longs montent, ou sur des taux fixes quand les taux longs baissent ;
- le financement éventuel des besoins de trésorerie dans la limite plafond de 400 M€ par le recourt aux Titres Négociables à Court Terme (TNCT) ;
- l'usage d'une capacité de 100 M€ pour refinancer ou réaménager un ou plusieurs emprunts.

Tout en approuvant la démarche entreprise par la Région pour la gestion de la dette, **le 1er collègue** renouvelle sa demande de poursuivre les efforts d'économie dans une trajectoire budgétaire rigoureuse pour le redressement des équilibres financiers, notamment :

- en recentrant ses dépenses sur les compétences régionales ;
- en maîtrisant ses dépenses de personnel et ses frais de structure ;
- en limitant fortement le recours à l'emprunt ;
- en reconstituant une épargne brute suffisante pour contenir durablement la capacité de désendettement tout en continuant d'investir.

Le 1er collègue votera l'avis du CESER sur la stratégie de la dette - Bilan 2022 et perspectives 2023

Le 1^{er} Collège votera l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02

Téléphone : 04 91 57 53 00

Site web: www.ceser.mareregionsud.fr

Contact : ceser@mareregionsud.fr